

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 13 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 4 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. — ROUXEL M. – MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mme JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M, Mmes BERTAUD M-F qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D, PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme CARIOU J., BAUDRY K. qui a donné pouvoir à ROUILLÉ J-M, JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.02 – Avenants au marché 2023-01 : aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs

Par délibération n°2023.56 du 20 juillet 2023, le conseil municipal approuvait les marchés présentés dans l'analyse des offres après avis de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2023.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme, nécessitant des avenants.

Monsieur le Maire précise que tout avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

Aussi, le 4 mars 2025, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour les avenants aux marchés suivants :

Lot n°1 – Entreprise GTP

Reprise du bassin partie Sud pour conforter le chemin, création d'une retenue digue bassin, et petits aménagements divers : le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°1 est de 48 355,64 € HT, soit 6,85 % du montant initial du marché.

Lot n°15 – Entreprise MARTY

Tableau affichage intérieur club de la gamme club adapté au niveau départemental et régional avec reprise du simple tableau d'affichage : le montant de cet avenant n°1 est de 4 005,98 € HT, soit 6,45 % du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents :

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants au marché 2023-01 aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs pour les lots 1 et 15,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

